Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13
BP 90055 13202 Marseille Cedex 02
Mail : sud13poste@orange.fr / Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13

Marseille, le 11 octobre 2017

RÈGLES D'OR DANS LES PICS :

Lidl, Free, Orange, PIC !?

Le mercredi 27 septembre 2017, lors de la CNSST (Commission Nationale Santé et Sécurité au Travail), la Direction a présenté les règles d'or SST en PIC ❒ Un chapelet national de consignes qui se rajoutent à toutes les "règles de vie" locales ❒ Derrière certaines d'entre elles, on trouve un autoritarisme années 50 mixé d'un certain militarisme bon teint ❒ Une question : quand La Poste va-t-elle respecter les règles, les vraies !?

Un petit aperçu des 15 règles d'or SST en PIC

« ***Je dépose mes effets personnels au vestiaire ou dans les casiers vides*** »
Traduction : comme dans notre PIC, on commence à donner des sacs totalement transparents aux agents pour entrer dans le hall de production avec leurs effets personnels.

« ***En dehors des temps de pause, je n'utilise pas de Smartphone ou de téléphone personnel, d'écouteurs, d'appareil audio*** »
Le règlement de La Poste précise que : « *Les communications téléphoniques à caractère personnel reçues ou données au cours du travail doivent être limitées aux cas d'urgence* ». Cet article est déjà très restrictif. **Là, plus de téléphone** et donc plus d'écouteur (pourtant toléré jusqu'à présent). Beaucoup de collègues appellent régulièrement leurs enfants pour savoir s'ils se sont bien réveillés, bien arrivés à l'école, bien rentrés le soir... **Bon, bah, fallait pas faire des gosses, tu bosses dans une PIC !**

« ***Je travaille dans le respect des autres avec courtoisie, politesse et sans discrimination*** »
Là, c'est le délire : un monde "ouaté", aseptisé... qui n'existe pas dans la vraie vie ! La porte ouverte à des sanctions pour des raisons comportementales ? **Ultime blague : la raison avancée est la lutte contre les risques psycho-sociaux !**

« ***Je porte des EPI (Equipements de Protection Individuelle) obligatoires sur chaque poste de travail et je porte une tenue adaptée à mon environnement de travail (cheveux relevés, vêtements ajustés, pas d'accessoires flottants ou non adaptés).***

Suivent aussi une série de recommandations liées au respect des règles de manutention (« *je porte à deux mains 1 seul contenant à la fois* », « *je ne déplace pas deux matériels roulants à la fois* »).

15 règles "essentielles" à respecter pour préserver la Santé et Sécurité au Travail, et celle de leurs collègues !?

Nous ne pouvons pas mettre de côté la prévention, c'est plutôt une bonne idée mais qu'est-ce que cela vient faire dans des "règles d'or" ?

Réponse : si ce n'est pas respecté = **sanction !**

On a déjà des cas... bonne pédagogie pour la prévention !

Il faut quand même une sacrée dose de culot pour nous demander de respecter certaines de ces règles totalement infantilisantes quand, au même moment, nos patrons piétinent allègrement les règles... du droit du travail !

Comme par exemple :

- Le recours massif aux intérimaires ou aux CDD, avec des contrats totalement "pipeautés".

- Ou encore les agents qui pilotent les TTF (Trieuse Tournée Facteur) qui sont des I.2 ou I.3 alors que la classification pour y travailler est du II.1 !

- Sur la compensation des jours fériés tombant sur des repos.

La Poste veut instaurer de nouvelles règles, encore plus répressives, pour les personnels des PICs qui ont pourtant des revendications légitimes :

- ***Le II.1 comme grade de base et son équivalent pour les agents sur les grades de reclassement.***
- ***Remise en place de l'usage des pausettes (15 minutes).***
- ***L'ouverture de négociations sur la pénibilité.***
- ***Le recrutement en CDI des personnels sous*** **CDD et/ou contrat d'intérim.**
- ***L'heure de nuit à 3 euros.***
- ***L'octroi d'un 13ème mois.***

Le 24 octobre 2017 à la PIC Marseille Provence Alpes, un CHSCT est prévu avec les "15 règles d'or SST en PIC" à l'ordre du jour.

Les Représentants du Personnel, désignés par le syndicat SUD PTT, prendront leurs responsabilités afin de ne pas nuire et ou détruire les conditions de travail des agents de la PIC MPA.